

# REGLEMENT INTERIEUR

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015

## ASSOCIATION FRANCAISE DE LA FAMILLE VETERINAIRE

### Action sociale

Ce présent règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

### RÔLE DE L'ASSOCIATION

- Développer l'amitié entre les membres de la profession et leur famille.

Action sociale :

- La Présidente (ou le Président) décide, avec l'accord du Conseil d'Administration de la distribution de bourses d'étude et de dons. Pour les dons ponctuels qui doivent être décidés très rapidement, seule la Présidente (ou le Président) en prend la responsabilité et en fait part à la prochaine réunion du Conseil d'administration.
- Toute décision est prise après examen de dossier complet.
- Les dossiers sont examinés en synergie avec l'Association Centrale des Vétérinaires (ACV), l'Ordre National des Vétérinaires ainsi que la Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires (CARPV) et autres associations d'entraide vétérinaire.

### ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Les cotisations se font sous trois formes :

- Par l'antenne départementale et dans ce cas cette dernière doit adresser un appel de cotisation
- Individuellement en remplissant le bulletin d'adhésion inséré dans les Echos.
- Par le biais du Syndicat des Vétérinaires. Dans son propre appel de cotisation, le Syndicat intègre notre propre appel de cotisation.
- Sur ces cotisations, 30% seront reversés aux comités départementaux en activité, hors abonnement aux Echos.

#### Rôle des antennes départementales

- Le rôle des Comités départementaux est un lien entre le terrain et le siège.
- Désigner à la Présidente Nationale les personnes de famille vétérinaire qui ont besoin d'aide matérielle, d'aide morale, de conseils et le Conseil d'Administration décidera, s'il y a lieu, d'une aide soit directement auprès du bénéficiaire, soit par l'intermédiaire du Comité local.

Les Comités départementaux dépendent de l'AFFV. On leur conseille de ce fait de tenir une comptabilité et d'avoir un compte bancaire réservé à cet usage.

Lorsqu'un Comité Départemental disparaît et n'est pas remplacé, le solde de tout compte doit être envoyé au siège qui l'intègre dans sa propre comptabilité.

#### Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an et tout membre qui aurait été absent pendant 3 réunions consécutives, sans excuse valable écrite et adressée à la Présidente, sera considéré comme démissionnaire.

## Le Bureau

La Présidente représente l'association dans tous les actes de la vie civile et conclut tous accords sous réserve des autorisations du Conseil d'administration. Elle a qualité pour présenter toutes réclamations auprès de toutes administrations, pour ouvrir tout compte bancaire et pour effectuer des placements financiers. Elle agit en justice au nom de l'association.

Le contrôle de la comptabilité et du bilan annuel est soumis à un contrôleur de gestion. Ces deux postes sont tenus par des personnes extérieures au Conseil en raison de leur compétence spécifique.

## Les Echos

Le Bulletin contient les informations d'ordre juridique, familial, social, des informations pratiques, des nouvelles générales ; le carnet, des rencontres professionnelles, les nouvelles des Comités Départementaux, le bulletin d'adhésion etc....

## Les élections

### Calendrier

- les élections ont lieu tous les 3 ans.
- Chaque membre sortant, rééligible est contacté
- Six mois avant la date des élections, un appel à candidature est lancé par voie de presse professionnelle
- Les bulletins de vote sont adressés à tous les adhérents un mois avant les élections.

### Modalités pratiques

- la liste est établie après réception des candidatures exprimées comportant les membres sortants et les nouvelles candidatures
- les élections se font soit par correspondance, soit au siège de l'association. Le scrutin est clos par date et heure fixées par le Conseil d'administration.

REGLEMENT INTERIEUR VOTE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015

Signataires La Présidente : Danièle KIEFFER  
La Vice-présidente : Véronique HANUS  
La Secrétaire Générale : Nicole NANTIER